



## On embauche nos futurs remplaçants !!

Par **eglantine92**, le **22/02/2011** à **10:08**

Bonjour,

Notre société a été rachetée et nous faisons maintenant partie d'un groupe avec 2 sites différents : des bureaux en région parisienne avec notamment mes anciens collègues, et le site de production en province avec la majeure partie des dirigeants.

Aucune réorganisation n'a réellement été mise en place et nous sommes un peu livrés à nous-mêmes ; nous travaillons malgré tout comme avant pour assurer l'activité ...

La situation financière du groupe est très précaire. Nous apprenons néanmoins (officieusement) qu'un recrutement est en cours en province pour une personne qui ferait ... ce que NOUS assurons comme tâches !

Ma question est donc la suivante : peuvent-ils recruter une personne sur l'autre site, puis nous licencier ensuite ?

Sachant qu'il ne nous a pas été demandé officiellement d'aller travailler sur l'autre site ...

Merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **23/02/2011** à **01:40**

Bonjour,

En tout cas un licenciement doit toujours être motivé et dans le cadre d'un licenciement, l'employeur doit rechercher toutes les possibilités de reclassement déjà à l'intérieur de l'entreprise ou du groupe...